

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



**RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Présentation des programmes d'EPS

Voies générale et technologique

IA-IPR EPS - Mai 2019

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

■ Organisation et volumes horaires classe de seconde



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





- **La classe de seconde**

- ✓ Consolider la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- ✓ Préparer au choix d'un parcours au sein du cycle terminal

- **Les enseignements**

- ✓ Enseignements communs dont **EPS – 2 heures hebdomadaires**
- ✓ Enseignements optionnels – 2 au choix
 - 1 enseignement général, **dont EPS – 3heures**
 - 1 enseignement technologique

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

■ Organisation et volumes horaires cycle terminal



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION





- **Le cycle terminal**

- ✓ Cycle d'études de 2 ans pour la préparation d'un baccalauréat
- ✓ Préparer progressivement à une spécialisation dans une perspective de poursuite d'études supérieures

- **Les enseignements**

- ✓ Enseignements communs dont **EPS – 2 heures hebdomadaires**
- ✓ Enseignements de spécialité (3 au choix en première, 2 en terminale)
- ✓ Enseignements optionnels
 - En première : 1 au choix dont **EPS – 3 heures**
 - En terminale : 2 au choix dont **EPS – 3 heures**

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

Les nouveaux programmes EPS LEGT 2019 Enseignement commun



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

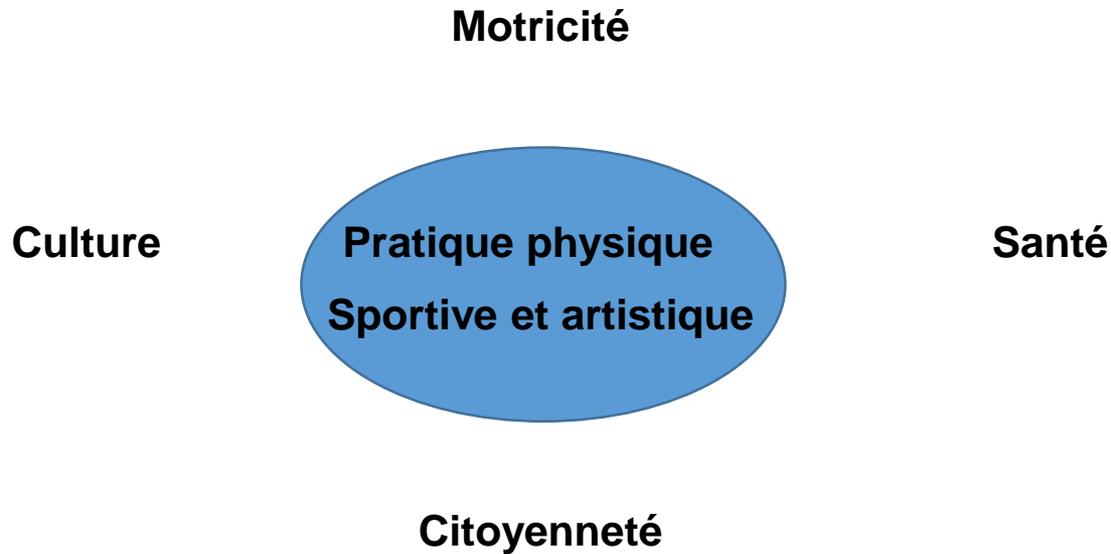
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Préambule**





Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Préambule – les mots clés**
 - **Enrichir sa motricité = développer ses compétences et renforcer son pouvoir d'agir**
 - **Sensations, émotions, raisonnement, esprit critique**
 - **Education à faire des choix**
 - **Culture de l'activité physique régulière et durable**

- **Ecole inclusive**
- **Prendre appui sur les compétences développées au collège**

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

▪ Finalité

- ✓ L'éducation physique et sportive vise à former, par la pratique physique, sportive, artistique, un citoyen épanoui, cultivé, **capable de faire des choix éclairés** pour s'engager de façon régulière et autonome dans un mode de vie actif **et solidaire**.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Les objectifs**

L'éducation physique et sportive doit permettre à chaque élève de :

- ✓ Développer sa motricité ;
- ✓ **Savoir se préparer et s'entraîner ;**
- ✓ **Exercer sa responsabilité individuelle et au sein d'un collectif ;**
- ✓ Construire durablement sa santé ;
- ✓ Accéder au patrimoine culturel.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Les champs d'apprentissage**

Pour atteindre les objectifs, des compétences sont à construire par la pratique d'Activités Physiques, Sportives et Artistiques (APSA).

Chaque APSA est classée dans un des **5 champs d'apprentissage** suivants :

- ✓ Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.
- ✓ Adapter son déplacement à des environnements variés ou incertains.
- ✓ Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée.
- ✓ Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner.
- ✓ Réaliser une activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Les APSA**

Le panel des APSA accessibles est limité,

- ✓ par une **liste nationale (28 APSA** réparties dans les cinq champs d'apprentissage),
- ✓ éventuellement complétée par une **liste académique** (5 APSA, au maximum)
- ✓ et **une APSA d'établissement** validée par les IA-IPR EPS.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- Liste nationale des activités physiques sportives et artistiques

Champ d'apprentissage n°1	Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée
	Courses, sauts, lancers, natation vitesse.
Champ d'apprentissage n°2	Adapter son déplacement à des environnements variés et/ou incertains
	Escalade, course d'orientation, sauvetage aquatique, VTT.
Champ d'apprentissage n°3	Réaliser une prestation corporelle destinée à être vue et appréciée
	Danse(s), arts du cirque, acrosport, gymnastique.
Champ d'apprentissage n°4	Conduire et maîtriser un affrontement collectif ou interindividuel pour gagner
	Badminton, tennis de table, boxe française, judo, basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball.
Champ d'apprentissage n°5	Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir
	Course en durée, musculation, natation en durée, step, yoga.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Le parcours de formation en EPS**

- ✓ Les cinq champs d'apprentissage constituent un passage obligé dans le cursus lycéen.
- ✓ Une attention particulière sera portée au champ d'apprentissage n°5
- ✓ **En classe de seconde, les élèves doivent être engagés dans un processus de création artistique.**

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Les compétences et les contenus d'enseignement**
 - ✓ Les compétences visées dans les 5 champs d'apprentissage s'objectivent dans des « **Attendus de Fin de Lycée** » (AFL) que les **équipes pédagogiques d'EPS** devront décliner dans chaque APSA enseignée.
 - ✓ Les contenus d'enseignement pour développer les compétences visées sont constitués de connaissances, capacités et attitudes.

Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **L'évaluation**

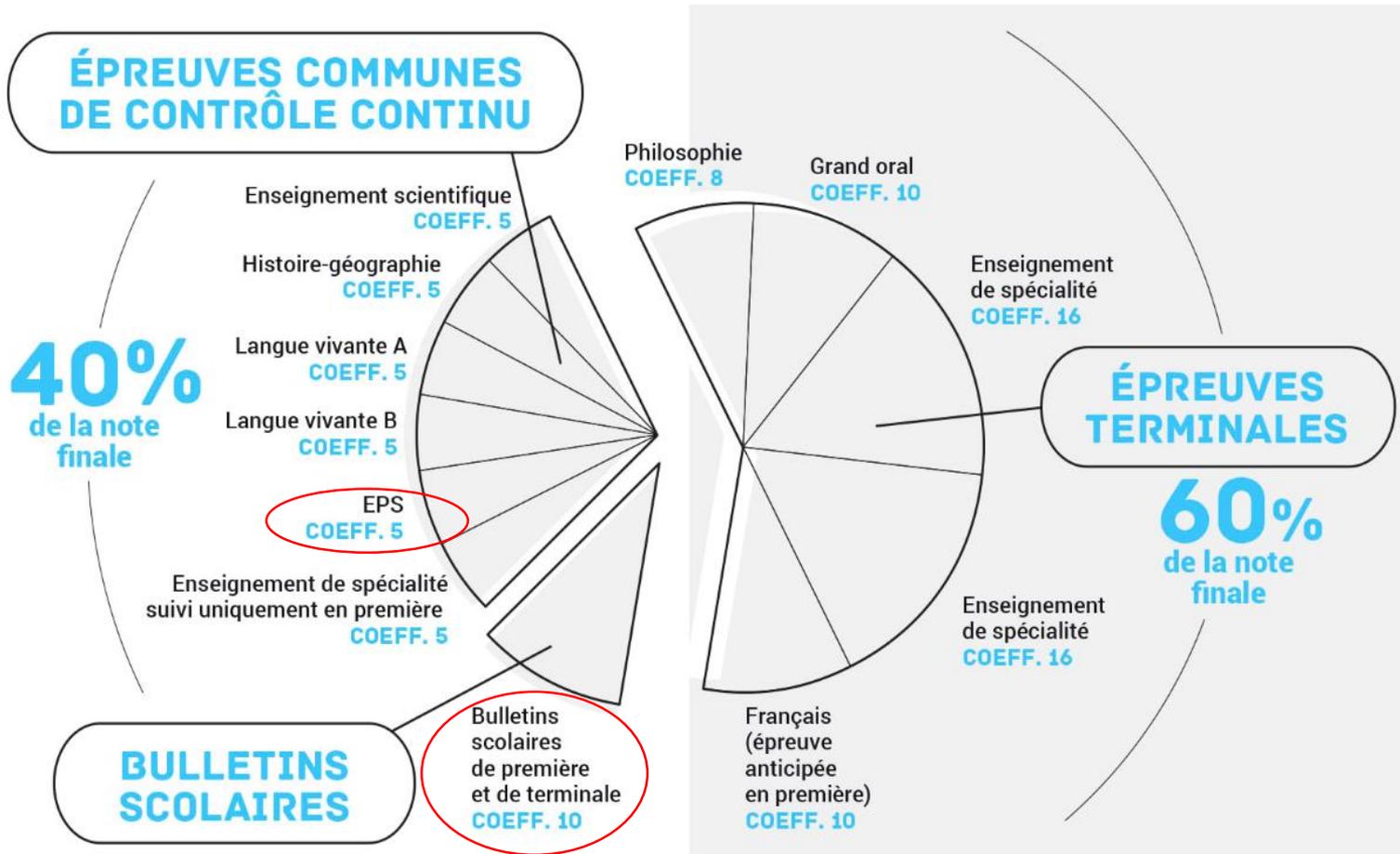
- ✓ **L'évaluation des attendus de fin de lycée** se réalise dans des APSA
- ✓ Elle s'organise à l'issue d'une séquence d'enseignement suffisamment longue pour permettre les apprentissages.
- ✓ **Les équipes pédagogiques doivent construire des outils d'évaluation communs.**



Programme d'EPS enseignement commun Voie GT

- **Les conditions optimales d'enseignement de l'EPS dans l'EPLE**
- Permettre l'accès aux équipements sportifs ;
- Exploiter les **usages du numérique** dans les apprentissages en EPS ;
- Elaborer un projet pédagogique obligatoire, qui opérationnalise le programme national et définit les enjeux de formation, et organise le parcours de formation du lycéen ;
- Proposer des traitements didactiques adaptés à tous les élèves : aptes, inaptes partiels ou en situation de handicap ;
- Inscrire l'Association Sportive dans le prolongement de l'EPS obligatoire.

Evaluation certificative : place de l'EPS



Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse - Février 2019

Evaluation certificative : repères hypothétiques

- CCF
- 3 APSA issues de 3 CA différents
- Listes APSA identiques à celle des programmes (nationale, académique, établissement)
- Référentiels nationaux par champs d'apprentissage : 4 niveaux d'acquisition des AFL – à décliner dans les APSA par les établissements
- Co-évaluation
- 2 scénarios possibles :
 1. 3 CCF en terminale
 2. 1 CCF en première et 2 CCF en terminale

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

1. Proposer les 5 Champs d'Apprentissage dans le cursus

sous réserve de conditions d'enseignement minimales :

- a. Offre identique pour tous les élèves du lycée dans chaque CA*
- b. Durée des séances (temps effectifs de pratique >75%)*
- c. Qualité de l'installation (taille, équipement, coût)*
- d. Compétences de tous les professeurs du lycée*

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

2. Proposer un « temps suffisamment long » pour permettre l'atteinte de tous les

AFL :

- a. *20 heures, soit 2 cycles de 10 heures effectives*
- b. *ou un cycle de 20 heures massées pour certaines APSA (éloignement, accessibilité de l'installation)*
- c. *Sauf contexte particulier de pratique antérieure de tous les élèves*
- d. *si possible : activités artistiques et activités gymniques (voir point 4)*

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

3. Choisir les APSA dans la liste nationale ou académique ou une APSA d'établissement

- a. Une APSA identique pour les 2 cycles du CA*
- b. APSA d'établissement, validation → Liste académique*
- c. idem 1a, 1b, 1d*

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

4. Engager les élèves dans un processus de création artistique en classe de seconde

- a. *prioritairement danse(s) ou arts du cirque*
- b. *éventuellement acrosport ou gymnastique ou autre APSA d'établissement, sous réserve d'un traitement didactique approprié*
- c. *Groupe d'expertise*

Vers des principes de programmation des APSA

Points de traitement chronologique.

En italique, les orientations données par les IA-IPR EPS

5. Prévoir deux scénarios selon les hypothèses d'organisation du CCF Bac :

3 CCF en terminale	CA 1 ^{er} trimestre	CA 2 nd trimestre	CA 3 ^{ème} trimestre	
2 ^{nde}	A	B	C	Dont artistique
1 ^{ère}	D	E	A, B, C, D ou E <i>(éventuellement gymnique)</i>	
Terminale	ABCDE	ABCDE	ABCDE	
1 CCF en 1 ^{ère} , 2 en Tale	CA 1 ^{er} trimestre	CA 2 nd trimestre	CA 3 ^{ème} trimestre	
2 ^{nde}	A	B	C	
1 ^{ère}	D	E	A, B, C, D ou E (1 ^{er} CCF)	
Terminale	2 ^{ème} CCF	3 ^{ème} CCF	A, B, C, D ou E hors CCF	

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

